



Début de la séance : le 19 Octobre 2020 (visioconférence) à 20h00
Membres présents : Benoit GANDREUIL, Patrice GUILLOTEAU, Stéphane LEROY, David LORIOU, Vincent LORIOU
Membre absent excusé : Patrick CHEVALIER
Invités :

Rappels

Uniquement les balles plastiques (PVC) sont autorisées pour le Championnat par Equipes départementales. La liste des balles plastiques homologuées par ITTF pour la compétition est disponible sur son site internet ou le lien : <https://www.ittf.com/equipment/> puis sélectionner « Balls ».

Observations

La signature d'une feuille de rencontre (document officiel) ne doit pas être prise à la légère, c'est un acte juridique.

Attention à l'heure de début des rencontres qui n'est pas forcément la bonne lors de la construction des classeurs. En effet, l'heure sur la première feuille sera prise en compte pour les autres feuilles. Une modification manuelle est nécessaire et obligatoire.

En cas demande de modifications de rencontre (lieu, date heure, ...), les clubs adverses doivent obligatoirement faire une réponse sur SpidWeb.

Toute demande doit contenir a minima la date ET l'heure de la rencontre. En cas de changement de salle, il faut également renseigner le nouveau lieu où se déroulera la rencontre.

Il est également rappelé que les clubs doivent tenir une feuille d'émargement reprenant la liste de toutes les personnes (joueurs ou non) présentes dans la salle au moment de la rencontre avec leurs coordonnées et préciser le responsable COVID qui doit être présent tout le long des rencontres.

Lorsqu'une équipe bénéficie d'une rencontre contre un EXEMPT elle doit faire une feuille de rencontre en renseignant également le cartouche Juge-arbitre.



Phase 1 / Journée 3 16 et 17 octobre 2020

Rien à signaler lors de l'étude des feuilles de rencontre à l'exception des rencontres :

NON UTILISATION DE GIRPE

RAS

NON REMONTÉE PDF

RAS

PR

Poule A

ST LAURS (1) vs COMBRAND (2)

Problème d'horaire sur la feuille de rencontre. Un courrier sera envoyé au club de ST LAURS et au juge arbitre.

LA CRÈCHE / STE NÉOMAYE (2) VS MONCOUTANT (2)

Problème d'horaire sur la feuille de rencontre. Un courrier sera envoyé au club de LA CRÈCHE/STE NÈOMAYE et au juge arbitre.

D1

Poule A

ST VARENT (1) vs LA CRÈCHE / STE NÉOMAYE (3)

Problème d'horaire sur la feuille de rencontre. Un courrier sera envoyé au club de ST VARENT et au juge arbitre.

AIFFRES (7) vs MONCOUTANT (3)

Rencontre non jouée pour cause de cas contact de covid-19 pour l'équipe de Moncoutant. Les joueurs de Moncoutant ne se sont pas déplacés.

Demande de report de la rencontre. Accordée par la commission sportive départementale pour jouer cette rencontre avant la date du 07/11/2020.

D2

Poule B

NUEIL (2) vs MAULÉON (3)

L'équipe de NUEIL a joué cette rencontre avec seulement 3 joueurs.

En conséquence, l'équipe de NUEIL est déclarée équipe incomplète au titre de la 2ème journée sans incidence financière au titre de la 1ère phase.

4.7.2 Équipes incomplètes De la PR à la D5, possibilité pour chaque équipe d'évoluer à 3 joueurs **mais seulement 1 fois par phase**. Dans ce cas l'équipe incomplète se verra infliger une pénalité (selon le tarif en vigueur pour la saison en cours). Dans le cas d'une deuxième participation ou plus avec une équipe incomplète, dans une même phase, l'équipe perdra par pénalité (et non forfait) et marquera donc 0 point rencontre ; Sont considérées comme équipes incomplètes : Les équipes présentant 3 joueurs au lieu de 4



Les équipes présentant 4 joueurs, mais l'un d'eux ne commençant aucune partie, sans justification médicale.

De plus, le capitaine de MAULÉON a apposé une croix au lieu de signer (aussi dans la case juge arbitre. Un rappel lui sera fait par le responsable de la CDA pour lui rappeler ses obligations.

Poule C

NIORT TT (10) vs AIFFRES (8)

Problème d'horaire sur la feuille de rencontre. Un courrier sera envoyé au club de NIORT TT et au juge arbitre.

Poule D

PARTHENAY (5) vs CHATILLON (1)

Problème d'horaire sur la feuille de rencontre. Un courrier sera envoyé au club de Parthenay et au juge arbitre.

D3

Poule B

MAULÉON (4) vs NUEIL (3)

L'équipe de MAULÉON a joué cette rencontre avec seulement 3 joueurs. En conséquence, l'équipe de MAULÉON est déclarée équipe incomplète au titre de la 2ème journée sans incidence financière au titre de la 1^{ère} phase.
4.7.2 Équipes incomplètes De la PR à la D5, possibilité pour chaque équipe d'évoluer à 3 joueurs **mais seulement 1 fois par phase**. Dans ce cas l'équipe incomplète se verra infliger une pénalité (selon le tarif en vigueur pour la saison en cours). Dans le cas d'une deuxième participation ou plus avec une équipe incomplète, dans une même phase, l'équipe perdra par pénalité (et non forfait) et marquera donc 0 point rencontre ; Sont considérées comme équipes incomplètes : Les équipes présentant 3 joueurs au lieu de 4
Les équipes présentant 4 joueurs, mais l'un d'eux ne commençant aucune partie, sans justification médicale.

PARTHENAY (6) vs RORTHAIS (3)

Problème d'horaire sur la feuille de rencontre. Un courrier sera envoyé au club de Parthenay et au juge arbitre.

Poule C

PÉRIGNE (8) vs NIORT TT (13)

La rencontre s'est jouée à MELLE le 17/10 sans demande officielle via SPID. Demande par mail du club de Périgné au club de Niort TT le 13/10 pour jouer à MELLE. Info du comité par le club de Niort TT qui demande le 15/10 d'officialiser par une demande SPID. Or, le 15/10 les demandes n'étaient plus possibles compte-tenu du délai. Un courrier sera fait au club de PÉRIGNE pour rappel des consignes en cas de demande de changement de lieu. L'Equipe de PÉRIGNE (8) est considérée en sursis. Si un nouvel incident de ce type se produit, l'équipe sera considérée comme battue par pénalité avec 0 point rencontre.

Poule D

ST MAIXENT (3) vs AIFFRES (12)



L'équipe de ST MAIXENT a joué cette rencontre avec seulement 3 joueurs. En conséquence, l'équipe de ST MAIXENT est déclarée équipe incomplète au titre de la 2ème journée sans incidence financière au titre de la 1^{ère} phase.

4.7.2 Équipes incomplètes De la PR à la D5, possibilité pour chaque équipe d'évoluer à 3 joueurs **mais seulement 1 fois par phase**. Dans ce cas l'équipe incomplète se verra infliger une pénalité (selon le tarif en vigueur pour la saison en cours). Dans le cas d'une deuxième participation ou plus avec une équipe incomplète, dans une même phase, l'équipe perdra par pénalité (et non forfait) et marquera donc 0 point rencontre ; Sont considérées comme équipes incomplètes : Les équipes présentant 3 joueurs au lieu de 4 Les équipes présentant 4 joueurs, mais l'un d'eux ne commençant aucune partie, sans justification médicale.

D4

Poule A

BREUIL-CHAUSSÉE (5) vs THOUARS (6)

Problème de lieu sur la feuille de rencontre. Une demande d'explication sera envoyée aux clubs de BREUIL-CHAUSSÉE et THOUARS.

Poule B

COURLAY (7) vs COMBRAND (6)

Le capitaine de COURLAY et en tant que juge arbitre a apposé une croix au lieu de signer (aussi dans la case juge arbitre). Un rappel lui sera fait par le responsable de la CDA pour lui rappeler ses obligations.

SPEEDY (1) vs THOUARS (5)

Il manque le nom du Juge arbitre et sa signature sur la feuille de rencontre. Un courrier sera fait au club de ST PIERRE DES ÉCHAUBROGNES pour lui rappeler les obligations.

Poule C

EXEMPT vs MESSÉ (2)

Le cartouche Juge arbitre de la feuille de rencontre n'est pas renseigné. Un courrier sera envoyé au club pour lui rappeler les consignes de remplissage en cas d'EXEMPT.

Fin de la séance 21h05.

Prochaine réunion de la CSD : le mercredi 18/11/2020